

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Convocation adressée le : 10 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le 26 janvier, à 20 heures30, Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Trizay Coutretôt Saint Serge, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Bertrand de Monicault, Maire. La séance a été publique

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

M. de MONICAULT Bertrand, M. CALLAUD Yves, M. VALLEE Dany, M. BAILLEAU Ludovic, M. CLAUDE Jérôme, GOUPIL Christophe, Mme JOBLET Brigitte, CHAUVIN Arnaud, formant la majorité des membres en exercice.

Etait absente excusée GRENECHE Sandrine,

Secrétaire de séance : Mme JOBLET Brigitte

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS**

Le maire rappelle les subventions votées en 2017 et propose de voter les attributions et les montants pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal donne son accord pour maintenir le même niveau d'aide que l'an passé aux associations de la commune et de participer à « la solidarité extérieure »,

▪ Arrête :

**Premièrement** – Les subventions sont donc accordées aux organismes et associations en charge directe des activités des enfants, aux associations de la commune et pour l'aide à l'amélioration de l'environnement de la manière suivante :

« Enfants »

- |  |            |
|--|------------|
| - Foyer rural – Vichères   | 80 €       |
| - ADOCCE 28 CE EP (Coopérative scolaire Souancé)                                 | 100 €      |
| - Bibliothèque de prêt - Souancé   | 80 €       |
| <br>   |            |
| - Ecole de musique municipale – Nogent   | 25 €/élève |
| - Voyage scolaire organisé par les professeurs<br>(Collèges et lycées de Nogent) | 25 €/élève |

« Associations »

- |   |      |
|---|------|
| - Club du 3 <sup>ème</sup> Age – Trizay | 80 € |
| - Anciens combattants – Trizay          | 80 € |
| - Comité des Fêtes de Trizay            | 80 € |
| - 100 Km du Perche                      | 80 € |
- (M. Vallée, membres du comité des fêtes, ne prend pas part au vote de la subvention)

« Environnement »

- |   |      |
|---|------|
| - Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE 28) | 50 € |
|---|------|

**Deuxièmement** – Sont accordées aussi, au titre de la « solidarité extérieure » les subventions suivantes :

- |   |      |
|---|------|
| - Croix Rouge – Nogent                            | 50 € |
| - Association Française des sclérosés en plaques  | 50 € |
| - Comité de lutte contre le Cancer                | 50 € |
| - AFM (association française contre la myopathie) | 50 € |
| - Marché Ambulant du Perche (MAP)                 | 50 € |

**Projet de RENOVATION DU GITE (1ère tranche)**

Le maire propose de rénover le gîte (1<sup>ère</sup> rénovation depuis son ouverture en 1995). Cette rénovation consiste à remplacer toutes les fenêtres, la moquette et les tapisseries à l'étage.

Il propose de solliciter l'aide de l'Etat (DETR 20%), l'aide du Conseil Départemental (FDI 30%).

**Demande de subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux DETR – (programme 2018) -**

**Développement, économique et touristique - Rénovation du gîte communal (1<sup>ère</sup> tranche)**

- Remplacement des fenêtres et porte
- Rénovation revêtement de sol et peintures à l'étage,

Vu le règlement départemental relatif à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2018,

Vu le projet de rénover le gîte communal de la Métairie, mis en service en 1995, en remplaçant l'ensemble des menuiseries, en changeant les revêtements de sol et rénover les peintures de l'étage

Considérant le fonctionnement du gîte et la nécessité de le rénover afin d'améliorer son confort, d'économiser l'énergie, de le rendre plus convivial et plus attractif, entraînant par voie de conséquence des recettes de fonctionnement supplémentaires.

Considérant que la commune étant placée sur le circuit de la Véloscénie « Paris le Mont ST-Michel » et que le label gîte « accueil vélo » pourrait être sollicité,

Considérant l'éligibilité du projet au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018 dans le cadre du développement touristique, au taux de 20% de la dépense HT,

Considérant que les travaux ne sont pas commencés,

Considérant que le projet est estimé à :

- menuiseries :	HT	8 417.21 €
- Rénovation revêtement de sol et peintures :	HT	<u>5 355.30 €</u>
Soit une dépense totale de :	HT	13 772.51 €, soit TTC 14 770.99€

Le Maire propose de déposer une demande de subvention DETR 2018 au titre du développement, économique et touristique

Considérant les finances de la Commune,

**Le Conseil Municipal, après délibération :**

**- Approuve le projet de rénovation du gîte communal (1<sup>ère</sup> tranche) pour une prévision de dépense totale HT : 13 772.51€, soit 14 770.99€ TTC.**

**- Sollicite, une subvention de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, de 2 755 €, calculée à un taux de 20% de la prévision de dépense HT,**

**- Etablit le plan de financement HT comme suit :**

Subvention D.E.T.R. (20%) :	2 755 €
Département FDI 2018 au titre des hébergements touristiques (30%) : à solliciter	4 132 €
Emprunt/autofinancement :	6 886 €

Coût prévisionnel de la dépense HT 13 773 €

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est fixé au 2<sup>ème</sup> semestre 2018.

**Projet de REMPLACEMENT DES PORTES ET FENETRES - Mairie et salle annexe ainsi que la porte de l'ancienne réserve cantine**

Le conseil municipal est informé que la commune a la possibilité de remplacer toutes les anciennes menuiseries extérieures du bâtiment financées à 100% par l'intermédiaire du PETR (Pôle Territorial) au titre du programme CEE économie d'énergie TEPCV. Le conseil municipal donne son accord pour solliciter trois devis.

**PROJET D'ENFOUISSEMENT RESEAU TELEPHONE ET EXTENSION  
ECLAIRAGE PUBLIC - Rue de La Métairie et éclairage descente de l'escalier au  
centre du bourg**

**Demande de subvention au titre de l'appel à projet 2018**

**Extension du réseau d'éclairage public**

- rue de la Métairie et escalier d'accès église/Métairie

- Vu le règlement des aides financières accordées aux collectivités adhérentes au Syndicat Territoire d'Energie Eure et Loir Energie en matière d'investissements sur les réseaux d'éclairage public pour l'année 2018,

Vu la difficulté de stationnement sur le parking rue de la Métairie,

Vu la gêne occasionnée par la situation des mâts de téléphone,

Vu la nécessité d'éclairer l'escalier

Vu le projet d'extension du réseau d'éclairage public,

Vu l'estimation prévisionnelle établie l'entreprise CEGELEC

Considérant éligibilité de ces travaux,

Considérant les finances de la Commune,

**Le Conseil Municipal, après délibération :**

- approuve le projet de :

- suppression du poteau téléphonique et l'enfouissement de ce réseau rue de la Métairie

- extension du réseau d'éclairage public rue de la Métairie

- installation d'un mât solaire avec luminaire leds et détecteurs,

pour un montant estimatif détaillé total établi par l'entreprise Cégélec et Orange HT de 22110.93 €, soit TTC : 29 326.86 €

- Fourniture et pose de 3 mâts d'éclairage et lanternes SHP	HT	5 031.95 €
- Tranchées, câble, fourreaux et réfection de voirie	HT	1 963.98 €
- Tranchée en bordure de voie (Génie civil Orange) estimé	HT	4 000.00 € <i>exonéré</i>
		10 995.93 €
- Fourniture et pose d'un mât solaire et luminaire Leds (Éclairage de sécurité escalier accès église/place)	HT	4 220.00 €
		15 215.93 €

- sollicite l'aide du Syndicat Départemental d'Energie au titre de l'année 2018 une **subvention maximum**

- s'engage à effectuer les travaux au cours des 2èmes et 3<sup>ème</sup> trimestre 2018.

**Modification des Statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure et Loir**

Monsieur le Maire appelle l'attention du conseil municipal sur le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir tel qu'adopté par son Comité syndical le 5 décembre 2017.

Cette modification prend tout d'abord en considération la nouvelle configuration de l'intercommunalité sur le territoire départemental et les effets induits par les transferts de compétences correspondants. En cas d'adoption, il deviendra alors possible à tout établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de devenir membre du Syndicat et d'accéder ainsi aux compétences et services organisés par lui. En l'état, cette modification des statuts est appelée à transformer le Syndicat en syndicat mixte fermé au sens de l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi que le permet la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, ce projet a également pour but d'apporter de nouveaux services aux collectivités (conseil énergétique pour les bâtiments, planification énergétique territoriale, distribution de chaleur et de froid), et d'élargir le champ d'activités du Syndicat à la production d'énergies renouvelables.

Enfin, cette modification statutaire vient confirmer la nouvelle dénomination du Syndicat, à savoir ENERGIE Eure-et-Loir.

En conséquence, et conformément aux règles en vigueur, chaque collectivité membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification du projet pour se prononcer sur les modifications statutaires proposées.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le projet de modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir ainsi présenté.

### QUESTIONS DIVERSES

Le Maire indique qu'il y a lieu d'étudier les aménagements et projets suivants ;

- les allées du cimetière
- le local technique (garage, atelier)
- l'équipement d'un matériel roulant pour l'entretien des espaces enherbés
- l'entretien des espaces « jardin ou espaces fleuris » par une entreprise (devis sollicité auprès de Monsieur LEFEVRE de Male).

Secrétariat de la mairie : Le maire confirme le départ en retraite de Madame NOEL Colette au 30 avril 2018 et suite aux différentes créations de poste et candidatures, propose de retenir Madame Viviane MARCON, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, contractuel (CDD 3ans renouvelable).